L'Écho Blacarvillais

Bulletin Municipal n° 10 de Saint-Mards-de-Blacarville - Hiver 2021

Édito

A l'heure du développement numérique et de la communication, la commune renforce son lien avec les habitants grâce à la mise en place d'un système d'alerte Panneau Pocket et l'actualisation régulière de son site internet.

L'environnement est également une préoccupation de la municipalité, la restauration des mares avec le concours du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande en est un exemple.

La vie a repris au travers des associations, du repas des ainés, du prochain marché de Noël, et chacun d'entre nous apprécie de retrouver cette convivialité.

L'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une excellente année 2022.

Le Maire Didier SWERTVAEGER

Cérémonie des Vœux 2022

A l'occasion de la nouvelle année,
Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal

Ont la plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux
Vendredi 21 janvier 2022 à 19h00
À la salle des fêtes

L'accès à cette manifestation nécessite la présentation d'un pass sanitaire ou test PCR ou antigénique

Le sapin de Noël des enfants

La municipalité a souhaité associer tous les enfants de l'École Maxime Marchand à la décoration des sapins de Noël installés près de la Mairie et de l'École.

Par ailleurs, le Père Noël comme chaque année distribuera les cadeaux de Noël à tous les enfants de l'école et un gouter sera servi dans la salle des fêtes.

Accueil en Mairie : Lundi :15h00 à 18h00 - Mercredi : De 11h00 à 14h00 - Jeudi : De 15h00 à 18h00

☎ : Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 &13h30 à 18h00 sauf mercredi et vendredi après midi

02.32.41.19.92 - saint-mards-de-blacarville@wanadoo.fr

Association « Club Les Muguets »

Les membres de l'association se retrouvent chaque 1er et 3ème mercredi du mois de 14h à 18h pour jouer aux cartes et à divers jeux de société.
Un goûter traditionnel, boisson et pâtisserie, est partagé au cours de cet après midi.
Chaque fin d'année, l'association réunit ses adhérents pour un repas de Noël.

L'adhésion est ouverte en priorité à toute personne de St-Mards-de-Blacarville sans limite d'âge et aux communes voisines - cotisation : 20 euros par personne.

Contact Mme GOULLEY au 06 83 46 46 80

Location de la salle des fêtes

Dès 2022, la salle des fêtes communale qui a été entièrement rénovée pourra de nouveau être mise à disposition du public qui souhaite la louer.

Un contrat de location sera alors établi et signé par les deux parties.
Les tarifs sont identiques pour les habitants de la commune ou hors commune.

Les tarifs de location

Week end : 450 €
Vin d'honneur : 300 €
Demi-journée en semaine : 150 €

Moment de Convivialité le 21 novembre lors du repas des ainés

74 personnes âgées de plus de 65 ans ont répondu présent à l'invitation de la Mairie au traditionnel repas des ainés.

Le contexte sanitaire n'a pas permis l'organisation de cette manifestation en 2020, ainsi chacun a apprécié de se retrouver dans la salle des fêtes et de déguster un excellent repas préparé par le traiteur Le Tosny d' Epaignes.

L'animation musicale a été assurée par Joffrey Gilard, quelques danseurs ont ainsi pu inaugurer le parquet de danse de la nouvelle salle des fêtes.

Le repas des anciens est aussi l'occasion d'honorer les doyens présents ce jour au repas.

Madame Odile Lebé et Monsieur Marcel Prieur ont reçu à ce titre un panier gourmand.

A l'année prochaine...

La mairie se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile « PanneauPocket »

Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

Le téléchargement de l'application est gratuit et ne nécessite ni création de compte, ni aucune donnée personnelle du citoyen.

PANNEAU POCKET est également disponible depuis un ordinateur sur le site **www.app.panneaupocket.com** afin d'être accessible par et pour tous.

PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

Disponible sur Google play

Disponible sur App Store

Pour adopter un chat : L'Association Aux Félins Rislois à Saint-Mards-De-Blacarville recherche famille d'accueil

Contact par e-mail : auxfelinsrislois@gmail.com ou Tél : 06.77.66.54.52 - 06.85.58.35.01

La mare de la rue de Germare fait peau neuve

Comme vous l'aurez sans doute remarqué, si vous êtes passés par là, la mare de la rue de Germare vient de subir à la mi-septembre, d'importants travaux. Ceux-ci ont été conduits en partenariat avec le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande (PNRBSN), dans le cadre d'un de ses programmes de réhabilitation des mares.

Cette mare communale n'avait pas été entretenue depuis longtemps. Le développement normal de la végétation en était arrivé à un point tel que la mare était en train de se combler naturellement. Les tifas, notamment, (ces sortes de grands roseaux) se développaient très rapidement, et leurs racines avaient fini par former un tapis très dense et épais au fond de la mare, qui risquait à terme de servir de pépinière naturelle à toutes les espèces végétales, contribuant à transformer progressivement la mare … en bois !
Il devenait donc urgent d'agir, et le programme du PNRBSN nous en a donné l'occasion.

Les travaux ont alors consisté à supprimer la végétation en place, et à curer la mare des épaisses boues qui s'étaient accumulées sur son fond, pour remettre à nue, sans la détériorer, la couche d'argile qui en assure l'étanchéité.

Photo des travaux

La mairie a voulu profiter de ces travaux pour réaménager les berges de la mare, qui, trop étroites, voire inexistantes, ne permettaient plus ni passage, ni entretien. Ce sont les boues recueillies au fond de la mare qui ont donc servi à la reconstitution de berges praticables. De ce fait, la mare a changé de forme :
Elle s'est rétrécie en largeur, et elle a été allongée en conséquence, afin de conserver sa surface initiale, condition indispensable pour qu'elle puisse continuer à assurer sa fonction d'écoulement des eaux de pluie, et son rôle écologique d'accueil de la biodiversité.

Après la phase de travaux, voici venu le temps du retour de la mare à sa vie biologique naturelle. Cette dernière va se reformer d'elle-même, sans nécessiter d'intervention de notre part. Les berges reconstituées vont sécher progressivement et se tasser, et vont accueillir, au grès de ce que la nature lui apportera, une nouvelle végétation, et la vie animale qu'elle peut abriter.

Pour éviter tout incident (effondrement des berges, et des gens !), nous demandons aux promeneurs éventuels de ne pas marcher aux abords de la mare, le temps que les boues sèchent et que les berges se stabilisent. Cela peut prendre jusqu'à une année entière. Il faudra donc être patient avant de pouvoir retourner observer la vie végétale et animale qui ne manquera pas de se réinstaller sur notre mare communale.

Dans le prolongement de ces travaux, une promenade piétonne communale reliant la rue de Germare à la rue de la Bréhallerie va voir le jour. Là encore, patience. Cela prendra un peu de temps. La mairie est aussi accompagnée par le PNRBSN dans ces travaux.

Nous vous en tiendrons informés au fur et à mesure de leur avancée.

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

École Maxime Marchand

111 élèves ont fait leur rentrée le 2 septembre

L'ouverture d'une nouvelle classe a été officialisée quelques jours après la rentrée.

Direction de l'École : Mme GUILLEMARD le Vendredi

PS - MS : Mme DERENSY
GS - CP : Mme GUILLEMARD & Mme VERHAEGE le vendredi
CE1 : Mr LAVILLE
CE2 - CM1 : Mme TIENNOT
CM1 - CM2 : Mme RODRIGUEZ

Equipement de Purificateurs d'Air

Afin de lutter au mieux contre les maladies infectieuses, éliminer les odeurs désagréables et retrouver une atmosphère originelle et un air pur.

La commune a équipé de purificateurs d'air chaque classe de l'école Maxime MARCHAND.

Mutuelle de Village

Votre Conseillère
Charlyne Flambard

02 31 50 35 50 / 06 31 74 96 19
cflambard@complevie.fr

Assainissement

Depuis le 1er novembre, la communauté de communes de Pont-Audemer a rendu obligatoire le contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées en cas de vente immobilière.
La durée de validité du contrôle est de 3 ans et son coût a été fixé à 180 euros.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre le SPANC
Service Publique d'Assainissement Non Collectif
Tel : 02 32 41 50 40 ou assainissement@ccpavr.fr

SPANC
Service Public d'Assainissement Non Collectif

Taxe foncière

Les propriétaires sont redevables chaque année de la taxe foncière concernant leurs propriétés bâties et non bâties (résidences principales, résidences secondaires, biens mis en location).
La taxe foncière est calculée sur la valeur locative brute du bien qui est réévaluée chaque année.

Chaque collectivité bénéficiaire de la taxe (commune, département, intercommunalité) fixe le pourcentage de la contribution due par les propriétaires.
La taxe foncière est calculée prorata temporis, la contribution est ainsi partagée entre l'ancien et le nouveau propriétaire conformément à la date de l'acte de vente.

Les propriétaires de maison neuve sont exonérés de taxe foncière pendant 2 ans à compter de la date de réception des travaux.
Toutefois la communauté de communes de Pont-Audemer a mis un terme à l'exonération de la contribution intercommunale concernant les prochains permis de construire.
Notre commune, quant à elle, a décidé de maintenir l'exonération de la contribution communale afin de ne pas pénaliser les nouveaux propriétaires de maison neuve.

Concernant la taxe des ordures ménagères, elle est due par les propriétaires et les locataires au travers des charges qui leur incombent.

La taxe GEMAPI instaurée en 2020, versée à la communauté de communes, est destinée à l'entretien et à la restauration des cours d'eau et des ouvrages de protection contre les crues.

La lecture de votre avis de taxe foncière vous permet de connaître la valeur locative brute de votre logement, les taux et le montant de chacune des collectivités et leur évolution annuelle, le taux et le montant de la taxe des ordures ménagères et son évolution annuelle, le taux et le montant de la taxe GEMAPI et son évolution annuelle.

En 2021, la part départementale de la taxe foncière est transférée à la commune. Ce changement n'a pas d'incidence sur le montant de l'impôt payé par les contribuables. Le taux indiqué pour la commune intègre désormais la part départementale. Il s'agit donc de la somme du taux de la commune et du département qui apparaît. Le taux de la commune n'a pas augmenté soit un taux de 9.14%.

Editeur : MAIRIE 1 place de la Mairie 27500 SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE

Directeur de la publication : Didier Swertvaeger

Rédaction : Brigitte Maillard - Blandine Guerlet - Amélie Jeammet - Sophie Juin - Phillippe Barillé

Impression : 500 exemplaires - Imprimeur Talesca Pont Audemer - Diffusion gratuite - Ne pas jeter sur la voie publique